



## Cent ans après San Remo, le Proche-Orient arabe toujours sous tutelle

Après la Première Guerre mondiale, les provinces arabes de l'Empire ottoman se retrouvent à la merci des vainqueurs. Du 19 au 26 avril 1920, leur sort est discuté à San Remo, petite ville du nord-ouest de l'Italie

Par [Adlene Mohammadi](#)

Mondialisation.ca, 26 avril 2020

[Middle East Eye](#) 19 avril 2020

Région : [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Histoire et Géopolitique](#)

*Photo : Il y a cent ans, la conférence de San Remo rassembla les représentants britanniques, français, italiens, grecs, japonais et belges, afin de fixer le sort des provinces arabes de l'Empire ottoman après la Première Guerre mondiale, et de préparer les conditions du traité de paix avec la Turquie (Wikipédia)*

A l'été 2014, les combattants du groupe État islamique se mettent en scène dans une vidéo fièrement intitulée *The End of Sykes-Picot*, en référence aux [accords Sykes-Picot](#) du 16 mai 1916. Dans cette vidéo, il est question de la destruction d'un poste-frontière irakien et d'une volonté d'en finir avec la frontière syro-irakienne.

Au-delà du caractère à la fois tragique (le massacre de militaires irakiens) et ironique (l'ingérence de combattants souvent venus de très loin qui blâment une autre ingérence) de la scène, elle est surtout mal renseignée puisque ces fameux accords plaçaient [Mossoul](#) du côté français et n'expliquent donc pas l'actuelle frontière syro-irakienne.

Toujours est-il que les accords Sykes-Picot, qui s'apparentent à un complot franco-britannique par leur caractère informel et qui n'ont pas été appliqués tels quels, sont régulièrement brandis pour critiquer les frontières « artificielles » qui se sont imposées au Proche-Orient. Il faut croire que le mystère et l'imprécision séduisent.



Pourquoi le découpage du Moyen-Orient par l'Occident reste un problème non réglé [Lire](#) Quatre ans après le partage secret de Sykes-Picot, la conférence de San Remo lui apporte quelques amendements et lui donne une consistance formelle. Les représentants français, britanniques, italiens et japonais peuvent alors décider ensemble du sort des territoires arabes de l'Empire ottoman, grand perdant de la guerre. La conférence de San Remo est l'occasion d'une distribution des mandats de la Société des Nations (ancêtre de l'Organisation des Nations unies) dans cette région du monde. Il s'agit de mettre d'anciens territoires ottomans sous la tutelle de la France et de la Grande-Bretagne en attendant leur indépendance. Une exception de taille mérite d'être signalée. Durant cette même semaine, le 23 avril 1920, la Grande assemblée nationale de Turquie est constituée à la suite d'élections organisées par Mustafa Kemal. Ce dernier fait un pas important vers la création d'une république turque indépendante.

Le 25 avril 1920, les alliés aboutissent à une résolution : la Grande-Bretagne obtient la Mésopotamie et la Palestine, tandis que la France est la puissance mandataire pour la Syrie. C'est dans le cadre de ce mandat qu'un État libanais voit le jour.

Le rêve d'un État arabe indépendant et unifié, exprimé dans la révolte arabe contre les Ottomans (1916-1918) menée par les Hachémites, est brisé. Les Hachémites devront se contenter de l'Irak (jusqu'en 1958) et de la Jordanie. Malgré la promesse d'indépendance contenue dans les mandats, les peuples concernés passent en réalité d'un empire à l'autre et doivent lutter jusqu'à la guerre mondiale suivante pour se débarrasser – jusqu'à un certain point – des puissances tutélaires.

Le 31 août dernier, le président libanais Michel Aoun a tenu un [discours résolument anti-ottoman](#), allant jusqu'à parler de « terrorisme d'État ». Quelques jours plus tard, des dizaines de Libanais ont réagi à Tripoli en manifestant et en brandissant des drapeaux turcs et des portraits du président [Recep Tayyip Erdoğan](#). Cet épisode montre à quel point l'histoire de la chute de l'Empire ottoman est une histoire mal digérée et comment cohabitent des représentations opposées dans les territoires post-ottomans.

### Les nouveaux termes de la question palestinienne

La conférence de San Remo est, à bien des égards, un premier consensus international en faveur de la création d'un futur État israélien (même s'il n'est pas encore question d'utiliser ces deux mots). Tout comme elle officialise (en transformant les termes) les accords Sykes-Picot, la conférence de San Remo multilatéralise une déclaration unilatérale : la [déclaration Balfour](#) (1917), promettant un « foyer national » pour le peuple juif en Palestine.

Nous passons ainsi d'un acte politique (la déclaration d'un ministre britannique) à une résolution internationale, en dépit de quelques objections françaises révélées par le verbatim de la réunion relative à la Palestine (24 avril) et exprimées par le diplomate Philippe Berthelot. Malgré le scepticisme de ce dernier, l'idée d'un foyer national juif en Palestine se retrouve dans un document international dès 1920. Dans les années 1940, les rôles se retrouvent quelque peu inversés : tandis que Londres doit faire face au terrorisme sioniste (considéré comme tel par les Britanniques), Paris le soutient.



La Première Guerre mondiale a peut-être pris fin il y a un siècle – mais pas pour le Moyen-Orient

[Lire](#)

Le flou concernant les frontières de ce foyer national juif dans cette résolution de 1920 (contrairement au plan de partage de 1947) est une aubaine pour une partie de la droite israélienne, nourrie par les travaux du juriste Howard Grief. Pour ce dernier, la résolution de San Remo est la véritable base légale de l'État d'Israël. Une position relayée par [Danny Danon](#), qui n'est autre que l'actuel représentant permanent d'Israël aux Nations unies. San Remo est l'un des outils de la manipulation par Israël de la [langue du droit international](#).

La conférence de San Remo décrit un Proche-Orient arabe sous tutelle. Elle décrit un consensus international qui s'impose aux populations de la région. Le plan Trump nous a rappelé cette tendance à vouloir [décider du sort des Palestiniens](#) sans leur demander leur avis, déjà perceptible en 1917 comme en 1920.

Si les États arabes issus de l'Empire ottoman peuvent se targuer de certaines réalisations au XX<sup>e</sup> siècle, voire du statut éphémère de puissance régionale (nous pensons à l'Irak et à la Syrie), ils sont aujourd'hui dans une situation analogue à celle de 1920 : leur sort se décide souvent ailleurs.

Certes, la France et la Grande-Bretagne jouent désormais un rôle marginal au Proche-Orient. Les Américains, après une destruction méthodique de l'Irak, sont en train de devenir une [puissance secondaire](#). Mais de nouvelles (pas si nouvelles) puissances tutélaires prennent le dessus.

Cent ans après San Remo et l'établissement du mandat français en Syrie, le sort de cette dernière se retrouve entre les mains de puissances extérieures. Qu'il s'agisse de l'Iran, de la Turquie ou de la Russie, le Proche-Orient arabe demeure dominé par des [acteurs non arabes](#).

*Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que leur auteur et ne reflètent pas nécessairement la politique éditoriale de Middle East Eye.*

Adlene Mohammedi

Adlene Mohammedi est docteur en géographie politique et spécialiste de la politique arabe de la Russie et des équilibres géopolitiques dans le monde arabe. Il dirige Araprim, site et

*association consacrés au monde arabe. Il travaille, par ailleurs, sur la notion de souveraineté et sur les usages actuels du droit international*

La source originale de cet article est [Middle East Eye](#)  
Copyright © [Adlene Mohammadi](#), [Middle East Eye](#), 2020

---

Articles Par : [Adlene Mohammadi](#)

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)